



Payer les dettes de mon concubin

Par **taunay**, le **07/01/2008** à **10:47**

Bonjour, mon concubin, suite à un procès, à une dette de 1400 euros. Mais, étant au RMI, il a proposé à l'huissier un échancier de 30 euros par mois, jusqu'à ce qu'il retrouve un travail. Mais vendredi, l'huissier en question est venu chez moi pour photocopier la carte grise de ma voiture (qui est à mon nom), en vue de la saisir en cas de non paiement de la totalité de la dette. Je voudrais savoir s'il a le droit de prendre mon véhicule n'étant pas mariée? merci